

# APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE

Les Cités éducatives sont un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives, des enfants et des jeunes, **de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire**. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations et habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner l'existant et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir **accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.**

Jusqu'en décembre 2023, dans le cadre du Contrat de Ville du Pays ajaccien, la ville d'Ajaccio compte deux Quartiers Politique de la Ville Jardins de l'Empereur et les Salines.

La **cit  éducative d'Ajaccio** couvre les quartiers des Jardins de l'Empereur, St Jean, Cannes, Salines, Bodiccione et Pietralba.

Le p rim tre de la Cit  éducative s' tend   l'ensemble des  tablissements scolaires en  ducation prioritaire.

L' quipe de pilotage de la Cit   ducative, compos e de l'** ducation Nationale, de la Pr fecture et de la Mairie d'Ajaccio**, lance un appel   projets pour l'ann e scolaire 2023/2024.

Celui-ci s'adresse   tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville et du plan de d ploiement 2023 de la Cit   ducative.

# Objectifs et modalités de l'appel à projets

## 3 objectifs généraux :

### 1 : CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels 1 <sup>er</sup> Degré	Objectifs opérationnels 2 <sup>ND</sup> Degré
<b>1.1</b> Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels	<p>Améliorer la qualité de vie à l'école</p> <p>Développer et proposer des activités culturelles et sportives sur les temps périscolaires (cantine, garderie)</p> <p>Renforcer la coopération éducative dans les différents temps de l'enfant.</p>	<p>Améliorer le cadre de vie du collège pour les élèves et personnels avec des espaces favorisant le lien, l'échange, la coopération (open space, classe flexible...)</p> <p>Lors du temps de rentrée, proposer un projet d'accueil spécifique d'intégration au collège pour chaque classe de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup></p> <p>Développer et proposer des activités favorisant l'acquisition, chez les élèves, de techniques de gestion de l'anxiété et des émotions</p>
<b>1.2</b> Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	<p>Mettre en place des projets inter degrés et inter établissements.</p> <p>Mobiliser les partenaires autour de projets communs.</p>	<p>Favoriser les savoirs faire sportifs et culturels autour des structures publiques et para publics existantes (CSJC, ASPTT...)</p>
<b>1.3</b> Encourager la coopération avec les parents	<p>Renforcer le lien entre les parents et l'école</p> <p>Créer des espaces dédiés aux parents pour améliorer leur accueil, pour communiquer avec eux</p> <p>Proposer des animations innovantes (création de capsules, infos percutantes...) autour de la parentalité, des valeurs de la république, des risques liés à surexposition aux écrans</p>	<p>Former la communauté des parents à la bonne d'utilisation des applications numériques du suivi scolaire des élèves (animations interactives sortes du schéma maître/parent-élève)</p> <p>Apporter aux parents l'expertise nécessaire pour suivre et aider l'élève dans son travail personnel à la maison (création de capsules, infos percutantes...)</p> <p>Informers les parents sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux qui ont des répercussions sur tous les temps de l'enfant (ex : harcèlement).</p>
	<p>Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration des parents d'élèves, étrangers ou immigrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une meilleure connaissance du système éducatif.</li> <li>- Permettre aux parents d'élèves de maîtriser la langue française</li> <li>- Permettre aux parents d'élèves de maîtriser la langue corse</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les valeurs de la société et de la république française.</li> <li>- Connaître les valeurs de la culture corse</li> </ul>	
<p><b>1.4</b> Dépister précocement les différents troubles d'apprentissage ou de santé pour prévenir l'illettrisme et le décrochage scolaire</p>	<p>Repérer les situations de troubles, les signaux faibles chez tous les élèves de GS Mise en place de conseils et de formation à destination des enseignants et des partenaires pour la prise en charge et le suivi des élèves dans la classe (fiches actions) Favoriser la prise en charge des élèves pour des bilans et des suivis (orthophonie, ...)</p>	<p>Dès les premiers signes de DS dans les niveaux 6/5<sup>e</sup>, dans une logique partenariale, développer la confiance en sa capacité de réussir et tirer le meilleur du potentiel de chaque élève par un accompagnement régulier et adapté (coaching)</p>
<p><b>1.5</b> Accompagner l'entrée des élèves dans les apprentissages</p>		<p>Développer les capacités d'attention, de concentration et de mémorisation des élèves</p>

## 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectifs opérationnels 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Objectifs opérationnels 2<sup>nd</sup> degré</b>
<p><b>2.1</b> Développer et favoriser l'expression et l'engagement des familles dans le périmètre de la cité éducative</p>	<p>Construire des outils de communication propres à la cité éducative (radio, réseaux sociaux, chaîne, capsules vidéos) Élaborer un programme d'intervention à l'année sur ces outils avec des partenaires autour de thématiques liées au parcours scolaire, à la parentalité, à la santé et à l'hygiène</p>	<p>Accroître le nombre de parents présents de tous les niveaux d'enseignement lors des temps institutionnels du suivi scolaire organisés au collège</p>
<p><b>2.2</b> Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité</p>	<p>Renforcer l'accompagnement des parents allophones par la mise en place d'un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire (OEPRE).</p>	<p>Accompagner les familles des élèves présentant des signes de décrochage en classe des niveaux 6/5<sup>e</sup>.</p>
<p><b>2.3</b> Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage</p>	<p>Améliorer et articuler le travail scolaire par un accompagnement et un soutien scolaire dans l'école et hors de l'école Accompagner les élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur</p>	<p>Améliorer et articuler le travail scolaire par un accompagnement et un soutien scolaire dans l'école et hors de l'école Proposer un parcours de remobilisation pour les élèves du collège des niveaux 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> en</p>

	réussite	situation grave de décrochage scolaire Réimpulser la dynamique partenariale avec la prévention spécialisée, présence régulière dans les collèges.
<b>2.4</b> Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	Construire des parcours en éducation artistique et culturelle sur la scolarité qui soient riches et variés sur les secteurs de la cité. Développer la pratique théâtrale par un travail des élèves sur des saynètes avec l'appui d'intervenants pour renforcer le travail des enseignants lorsque cela est nécessaire. Développer des activités autour de la musique, du chant et de la chorale	Développer des projets pédagogiques de classe sur un temps moyen à long dans un esprit partenarial autour d'une thématique artistique et culturelle  Favoriser l'inclusion scolaire des élèves à BEP par la mise en œuvre de projets artistiques et culturels
<b>2.5 :</b> Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel	Garantir une pratique physique régulière sur le temps éducatif de l'enfant. Développer le sport scolaire et les rencontres inter-écoles et inter degrés. Faire découvrir aux élèves des activités physiques et sportives, donner le goût de l'effort et créer des passerelles vers la pratique en club. Solliciter les parents pour accompagner les enfants et participer à la vie des clubs de proximité.	Développer des projets pédagogiques de classe sur un temps moyen à long dans un esprit partenarial autour de la pratique sportive et des activités de bien être corporel.  Favoriser l'inclusion scolaire des élèves à BEP par la mise en œuvre de projets artistiques et culturels  Atteindre le 100% des élèves à la fin du cycle 3 dans le savoir nager
<b>2.6</b> Promouvoir les valeurs collectives, de citoyenneté et la prévention des risques	Sensibiliser à une éducation à la prévention des risques (risque inondation, sécurité routière, ...).	Développer l'esprit d'engagement de tous les élèves d'un niveau en les intégrant dans des projets solidaires et d'entraide  Proposer aux élèves les conditions de l'accomplissement du Devoir de Mémoire et de Réconciliation  Former à l'esprit critique pour lutter contre les fakes news et la circulation des informations sur Internet

### 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectifs opérationnels 1<sup>er</sup> Degré</b>	<b>Objectifs opérationnels 2<sup>ND</sup> Degré</b>
<b>3.1</b> Éduquer et sensibiliser à l'environnement et à une meilleure santé.	S'engager dans un projet collectif « Jardins partagés » pour se sensibiliser au développement durable, pour apprendre à mieux se nourrir et découvrir de nouvelles manières de cultiver. Échanger les savoir-faire	

<p><b>3.2</b> Créer des passerelles avec les différents partenaires associatifs sur les secteurs des cités éducatives</p>	<p>Prolonger les activités culturelles et sportives amorcées sur le temps scolaire dans les associations de proximité (ludothèque, maison de quartier, médiathèque, clubs sportifs...).</p> <p>Favoriser l'appropriation du quartier et de la ville par les enfants et leur cercle familial.</p>	
<p><b>3.3</b> Mieux diffuser la culture scientifique et technique</p>	<p>Développer l'ambition dans les domaines scientifiques et technologiques, promouvoir la démarche d'investigation en ouvrant des horizons (faire, se projeter dans des formations et des métiers, s'ancrer dans des réalités économiques et territoriales)</p>	
<p><b>3.4</b> Découvrir les métiers et comprendre les compétences attendues du monde professionnel</p>		<p>Enrichir la connaissance des métiers valorisant de l'artisanat et de l'industrie du territoire pour mettre en valeur les voies de formations professionnelles et technologiques.</p> <p>Présenter les métiers de l'ingénierie et de de cadres dirigeants à degré haut de responsabilité du territoire</p> <p>Découvrir et acquérir les compétences transférables du 21<sup>e</sup> s et « soft skill » à partir des potentialités existantes des élèves</p> <p>Enrichir le programme de découverte du monde professionnel des élèves de 3<sup>ème</sup> prépa métiers des collèges</p> <p>Privilégier les situations d'interaction pour atteindre le 100% des élèves au niveau A2 dans la compétence langagière oral en LV1 et/ou LV2</p>
<p><b>3.5</b> S'ouvrir aux autres en public pour prendre confiance en soi</p>	<p>Améliorer son éloquence et développer la capacité à prendre la parole en public des élèves dans un jeu de mise en scène</p>	

## Éligibilité des projets

Cet appel s'adresse **aux personnes morales de droit public ou privé**, porteurs d'un projet ayant un impact sur **la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidants dans le périmètre labellisé cité éducative**.

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET ou SIREN,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité à mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques de la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

## Modalités de sélection des projets soumis aux appels à projets

**Les projets doivent se décliner sur le périmètre de la cité éducative**, à travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie des enfants et des jeunes : **scolaire, périscolaire et extra-scolaire**. Ils ont l'obligation de contribuer à structurer la communauté éducative et s'inscrire dans l'un des trois objectifs généraux :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité pédagogique ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

5 axes transversaux doivent aussi être pris en compte :

1. Prévenir le décrochage et susciter l'ambition scolaire : accompagner, valoriser toutes les réussites pour une meilleure insertion
2. Encourager le vivre ensemble par le développement de parcours ayant trait à l'art, la culture, le sport, la santé et la diversité linguistique
3. Responsabiliser les jeunes et les mobiliser autour des valeurs de la République
4. Faire de la Cité éducative le lieu de tous les possibles
5. Associer les parents et développer l'e-parentalité

**Chaque demande « dauphin » est étayée par une fiche action cité éducative (en annexe) à la fois précise et synthétique. Chaque item gagne à être renseigné pour éclairer, avec quelques éléments choisis, l'essence, la plus-value et l'opérationnalité d'un projet. Après avoir complété la fiche action, un contact avec le chef opérationnel éducation nationale 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré ou ville sera impératif (coordonnées ci-dessous)**

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants :

- \*\* L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de la communauté éducative ;
- \*\* L'impact sur tous les temps de l'enfant ;
- \*\* L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet ;
- \*\* L'inclusion des jeunes les plus vulnérables fera l'objet d'une attention particulière ;
- \*\* Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- \*\* Des méthodes innovantes favorisant la contribution active du public bénéficiaire (élèves, parents, personnels) sur plusieurs séances.

- \*\* La mise en cohérence et les synergies créées avec les autres dispositifs existants.
- \*\* La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action ;
- \*\* La recherche de cofinancements est vivement encouragée. Les actions faisant apparaître plusieurs partenaires financiers et/ou techniques (institutionnels notamment) seront privilégiées.

- \*\* Les projets multipartites en lien particulier avec les établissements scolaires de la cité éducative seront attentivement regardés ;

- \*\* Lorsqu'une action implique un partenaire institutionnel, ce dernier doit avoir été préalablement consulté et son engagement de principe vérifié avant le dépôt du projet.

Une médiation par le coordonnateur de la Cité éducative est possible, sur demande du porteur, lorsqu'un cofinancement CDC ou CAF est envisagé.

- \*\* La faisabilité technique et financière du projet ;

- \*\* Un bilan de l'action devra être remis au chef opérationnel de la cité éducative pour dès la fin du projet. Les bilans devront faire apparaître la plus-value de l'action pour les habitants des quartiers prioritaires du territoire de la cité éducative, au regard des objectifs poursuivis.

## Modalités de candidature

**Important : Les actions devront avoir lieu au cours de l'année scolaire 2023-2024. Aucune action ne devra débuter sans notification de la subvention.**

### **SAISIE EN LIGNE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PORTAIL DAUPHIN :**

**[HTTPS://USAGER-DAUPHIN.CGÉT.GOUV.FR](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr)**

- Si vous disposez d'un compte DAUPHIN, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe ;
- sinon, cliquez sur « créer un compte ».

**Pour vous aider dans la saisie, un guide USAGERS est disponible sur le site de l'ANCT :**

**<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>**

**(dans l'encadré Les programmes, cliquez sur Politique de la ville Nos programmes, puis dans l'encadré Les subventions, cliquez sur Consulter, enfin dans l'encadré Résumé, cliquez sur Ressources).**

**Pour tout problème d'ordre technique, un service d'accompagnement est à votre disposition :**

**Par Mail : [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)**

**Par Téléphone : 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)**

**Tout dossier n'ayant pas été préalablement déposé en ligne ne pourra pas être instruit par les services de l'Etat.**

**Après avoir déposé votre demande sur DAUPHIN, merci de transmettre la référence du dossier à l'adresse électronique suivante : [ddetspp-siee@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:ddetspp-siee@corse-du-sud.gouv.fr)**

[Contact auprès de la DDETSPP de la Corse du Sud \(Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations\) 18 avenue Colonel Colonna d'Ornano – CS 10 005, 20 704 Ajaccio Cedex 9 :](#)

**Contacts :**

- Lucy ANGELI ([lucy.angeli@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:lucy.angeli@corse-du-sud.gouv.fr)) – 04 95 50 39 52
- Sylvie PIJOUBERT ([sylvie.pijoubert@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:sylvie.pijoubert@corse-du-sud.gouv.fr)) – 04 95 50 39 50

**Aussi, afin de faciliter la réflexion et le montage du projet, il est fortement recommandé aux candidats de se référer au cadre stratégique et opérationnel ci-dessus.**

### **LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION**

✓ **Vous déposez une demande auprès de l'Etat (via le portail DAUPHIN), par action, vous devez joindre :**

Pour le financeur, sélectionner **2A-ETAT-POLITIQUE VILLE** ainsi que **2A-CA** du pays ajaccien + préciser dans le libellé « CITE EDUCATIVE »

Les pièces justificatives sont demandées par DAUPHIN en fonction du statut de la structure.  
**RIB, statuts, liste des dirigeants de la structure, attestation d'assurance, comptes annuels de l'année 2022, rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les structures percevant au moins 153000 euros de subventions publiques), budget prévisionnel de la structure pour l'année 2023, attestation sur l'honneur, délégation de signature de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur.**

Le BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION doit être rempli avec la plus grande attention car la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service



instructeur.

Tout autre document ou pièce justificative sollicitée par le service instructeur.

La non transmission d'un document mentionné et/ou d'une pièce justificative attestant d'une dépense est susceptible de remettre en cause l'octroi de l'aide publique.

Un dossier CERFA sera automatiquement généré sur l'application.

Liste des pièces à fournir:

**\*\* Dossier CERFA** (cerfa N°12156 \*05).

**\*\* La fiche de projet type « cité éducative » : prendre Contact avant dépôt sur DAUPHIN avec un des Chefs opérationnels :**

**Education Nationale 1<sup>er</sup> degré :** Samuel Léonard : [samuel.leonard@ac-corse.fr](mailto:samuel.leonard@ac-corse.fr)

**Education Nationale 2<sup>nd</sup> degré :** Marc Antoine Leroy : 04 95 23 60 30, [marc-antoine.leroy@ac-corse.fr](mailto:marc-antoine.leroy@ac-corse.fr)

## Calendrier des réunions d'information

Des réunions d'information se dérouleront en hybride conformément au calendrier ci-après:

DATE	HEURE	THÈME	LIEN DE CONNEXION	LIEU

## Validation des projets

Les dossiers seront instruits par le comité technique de la Cité Educative.

**La date de clôture des dépôts de projets est arrêtée au 31 août 2023.**

Les responsables d'associations recevront une notification **au plus tard le 25 juin 2023** pour les projets validés au titre de la programmation 2023.